

1. LE CALENDRIER

L'arrêté rectoral du 4 novembre 2024 fixe le calendrier des opérations relatives à la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré public, des personnels d'éducation et psychologues de l'Education nationale au sein de l'académie de Rennes.

Les principales dates et étapes à retenir sont :

DATES	NATURE DES OPERATIONS
Du mercredi 6 novembre 2024 à 12h au mercredi 27 novembre 2024 à 12h	Saisie sur I-Prof des demandes de mutation www.education.gouv.fr/iprof-siam
mercredi 27 novembre 2024 à 12h	Date limite de dépôt des dossiers au titre du handicap
A partir du jeudi 28 novembre 2024	Mise à disposition sur I-Prof /SIAM des confirmations de demande de mutation (à télécharger et imprimer par les intéressés)
Vendredi 6 décembre 2024 (au plus tard)	Date limite de dépôt par les candidats de leur confirmation de demande de mutation sur la plateforme Colibris
Du vendredi 6 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025	Avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection sur les candidatures aux mouvements spécifiques nationaux (SPEN)
Du jeudi 12 décembre 2024 au mercredi 8 janvier 2025	Procédure de sélection (entretiens) des candidats au mouvement sur postes à profil (POP)
Du jeudi 9 janvier 2025 à 12h au jeudi 30 janvier 2025 à 12h	Période d'affichage des barèmes calculés par les services académiques sur SIAM/I-PROF
Lundi 27 janvier 2025 à 12h	Date limite de réception des demandes de rectification des barèmes affichés exclusivement via la plateforme Colibris
Mercredi 12 mars 2025	Date de publication des résultats de la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée, des mouvements spécifiques et des postes à profil